HAITI

LA VIOLENCE ARMÉE NE CESSANT DE LIMITER LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES OCCASIONNE DES PERTES DE REVENUS ET D'AVOIRS POUR LES MÉNAGES, EXACERBANT LA CRISE ALIMENTAIRE ACTUELLE

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË
AOÛT 2024 - JUIN 2025

Publiée le 30 septembre 2024

SITUATION ACTUELLE (AOÛT 2024- FÉVRIER 2025)

5,41M
48% de la population analysée

Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	6 000 Catastrophe
Phase 4	2 002 000 Urgence
Phase 3	3 400 000 Crise
Phase 2	3 057 000 Stress
Phase 1	2 750 000 Sécurité alimentaire

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2025)

5,54M
49% de la population analysée

Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	6 000 Catastrophe
Phase 4	1 995 000 Urgence
Phase 3	3 534 000 Crise
Phase 2	2 974 000 Stress
Phase 1	2 750 000 Sécurité alimentaire

VUE D'ENSEMBLE

L'analyse du Cadre Intégré de la Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) conduite par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) de concert avec ses partenaires techniques et financiers, montre une nette augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire par rapport à la dernière analyse d'août 2023 (48% de la population en Phase 3 et plus de l'IPC contre 44% pour l'analyse d'août 2023). L'escalade de la violence des groupes armés dans certaines zones, limite l'approvisionnement des régions en denrées alimentaires de base, augmentant les coûts des transports et perturbant les moyens d'existence des ménages. Outre le pouvoir d'achat des ménages qui s'érode de nouveau sur les périodes d'analyse, leur accès physique aux denrées de base est également difficile dans certaines zones.

Ainsi, la période courante allant d'août 2024 à février 2025, montre une situation très alarmante : si 48% de la population analysée apparait en Phase 3 (crise) de l' IPC et plus, près de 6 000 personnes, se trouvant dans les sites des déplacés, sont classifiées en situation de Catastrophe (Phase 5 de l'IPC) et 39 000 en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC). Par ailleurs, 18% de la population totale analysée (environ 2 millions de personnes) est identifiée en situation urgente (Phase 4 de l'IPC) et 30% (environ 3,4 millions de personnes) en Crise (Phase 3 de l'IPC). Les groupes les plus touchés sont les agriculteurs qui en dépit des résultats plus ou moins satisfaisants du

Facteurs déterminants

Violence: Accroissement des difficultés d'approvisionnement dues aux diverses formes de violence

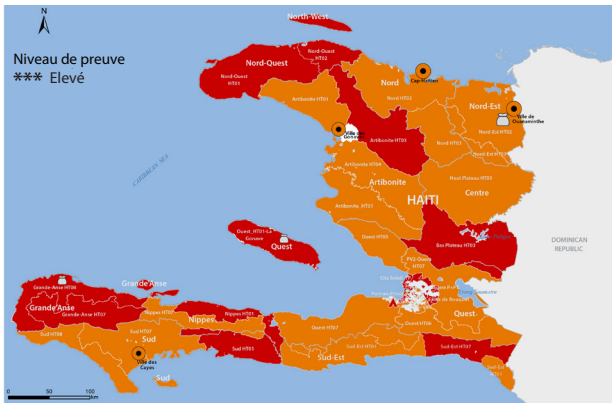
Chocs économiques: Accélération du déclin de l'économie haïtienne.

Prix élevés des aliments: Accès limité à l'alimentation en raison de la hausse du coût du panier alimentaire.

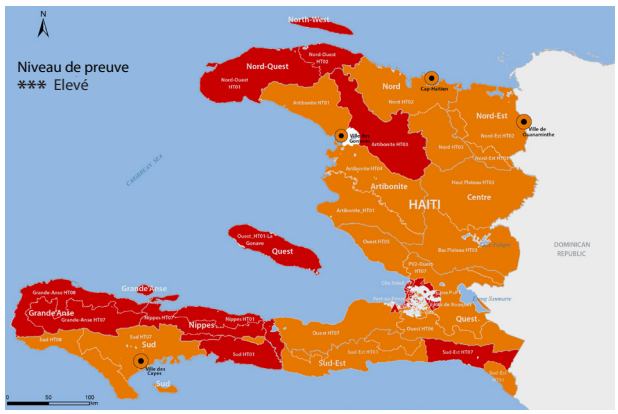
Accès limité aux aliments: Difficultés d'écoulement de la production locale.

Chocs antérieurs: Effets résiduels des chocs antérieurs.

Situation actuelle: août 2024- février 2025



Situation projetée: mars - juin 2025



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

1 - Minimale
2 - Stress
3 - Crise
4 - Urgence
5 - Famine
Zones non analysées
Zones avec preuves insuffisantes

Symboles de la carte
Classification des zones d'installation urbaines
Classification des zones d'installation de PDI/autres

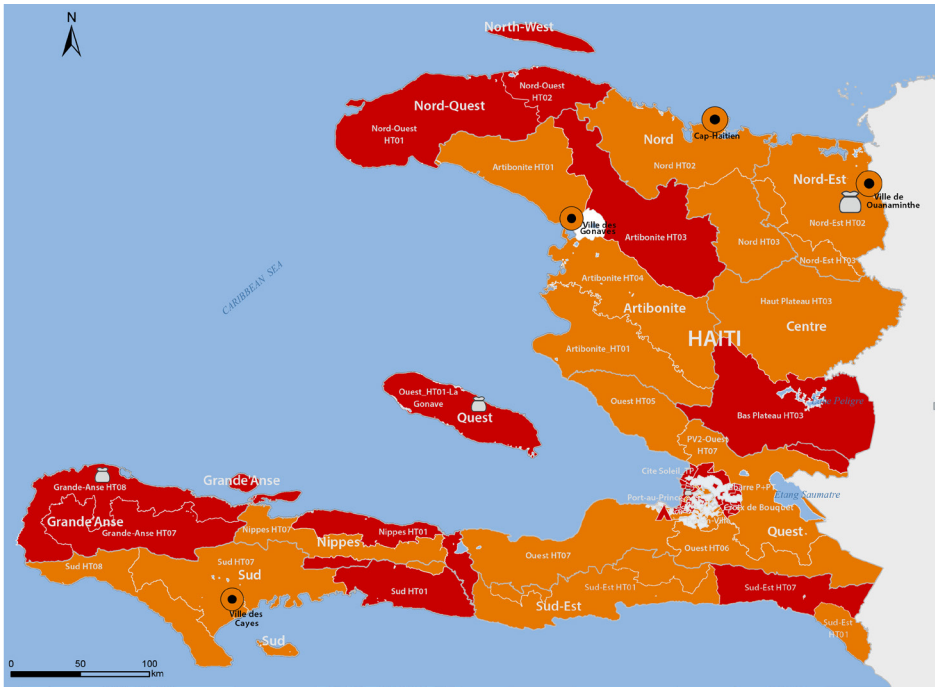
La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)
Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

printemps ne peuvent pas écouler leur production, les personnes perdant leur emploi, les ménages dépendants du petit commerce de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et les « madan sara ». Pour toutes ces personnes, une action urgente est nécessaire pour combler les déficits de consommation alimentaire et réduire le recours aux mécanismes d'adaptation néfastes. Sur cette période (août 2024 – février 2025), parmi les 35 zones analysées, 15 sont classifiées en situation d' insécurité alimentaire d'Urgence (phase 4 de l'IPC), plus particulièrement : l'Artibonite HT03, Bas Plateau, Grand'Anse (HT07 et HT08), Nippes HT01, Nord-Ouest (HT01 et HT02), Ouest HT01, du Sud HT01, du Sud' Est HT07, des quartiers Très Pauvres (TP) / Pauvres (P) de Cité Soleil, Croix des Bouquets, Delmas et Port-au-Prince ainsi que des sites de déplacés de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP).

Sur la période projetée, mars à juin 2025, l'assistance communiquée n'atteindrait pas le seuil de 25% de couverture de la population et des besoins été confirmée, le pourcentage de personnes susceptible d'être en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC) est de 17% de la population analysée, soit un peu moins de 2 millions de personnes, et 32% (soit environ 3,5 millions de personnes) pourraient se trouver en Crise (Phase 3 de l'IPC). En somme, 49% de la population analysée aurait besoin d'une action urgente durant cette période.

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE (AOÛT 2024- FÉVRIER 2025)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

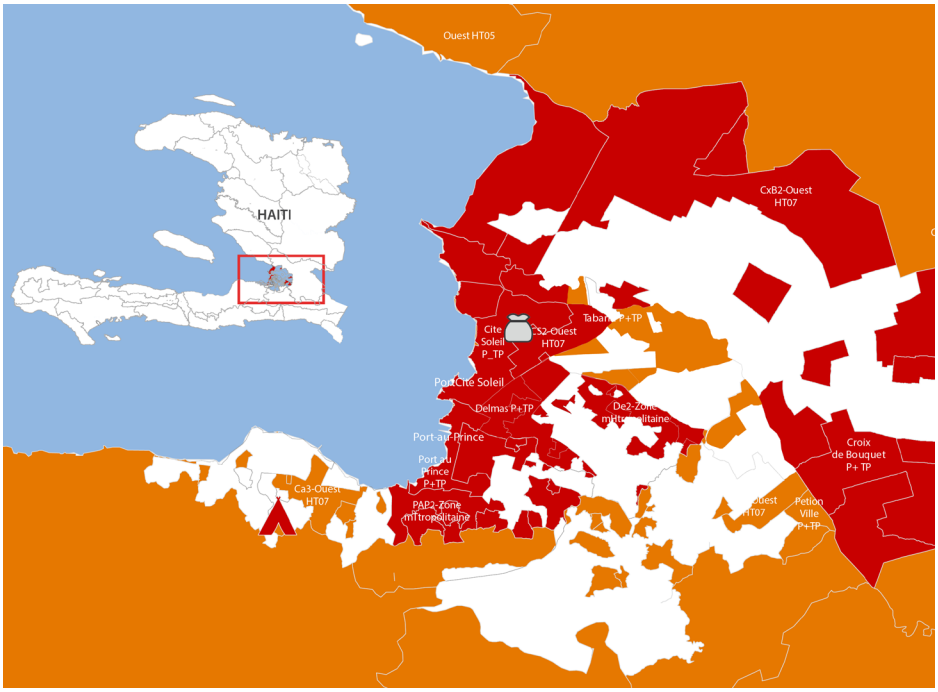
- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Estimation de population pour la situation actuelle (août 2024- février 2025)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT01 + HT05 + HT08	729,339	182,335	25	218,802	30	218,802	30	109,401	15	0	0	3	328,203	45
	Artibonite HT03	445,557	111,389	25	111,389	25	133,667	30	89,111	20	0	0	4	222,778	50
	Artibonite HT04	508,289	127,072	25	152,487	30	152,487	30	76,243	15	0	0	3	228,730	45
	Ville des Gonaives	233,751	46,750	20	81,813	35	70,125	30	35,063	15	0	0	3	105,188	45
	Artibonite Total	**1,916,936**	**467,546**	**24**	**564,491**	**29**	**575,081**	**30**	**309,818**	**16**	0	0		**884,899**	**46**
Centre	Bas plateau HT03	413,603	82,721	20	124,081	30	124,081	30	82,721	20	0	0	4	206,802	50
	Haut plateau HT04	440,104	132,031	30	110,026	25	132,031	30	66,016	15	0	0	3	198,047	45
	Centre Total	**853,707**	**214,752**	**25**	**234,107**	**27**	**256,112**	**30**	**148,736**	**17**	0	0		**404,848**	**47**
Grand-Anse	Grande-anse HT07	177,353	35,471	20	35,471	20	62,074	35	44,338	25	0	0	4	106,412	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	363,185	72,637	20	90,796	25	108,956	30	90,796	25	0	0	4	199,752	55
	Grand-Anse Total	**540,538**	**108,108**	**20**	**126,267**	**23**	**171,029**	**32**	**135,135**	**25**	0	0		**306,164**	**57**
Nippes	Nippes HT01	205,568	41,114	20	51,392	25	71,949	35	41,114	20	0	0	4	113,063	55
	Nippes HT07 + HT08	197,745	39,549	20	49,436	25	79,098	40	29,662	15	0	0	3	108,760	55
	Nippes Total	**403,313**	**80,663**	**20**	**100,828**	**25**	**151,047**	**37**	**70,775**	**18**	0	0		**221,822**	**55**
Nord	Nord HT02	620,447	155,112	25	186,134	30	186,134	30	93,067	15	0	0	3	279,201	45
	Nord HT03	258,103	64,526	25	64,526	25	90,336	35	38,715	15	0	0	3	129,051	50
	Ville du Cap Haitien	296,140	118,456	40	88,842	30	59,228	20	29,614	10	0	0	3	88,842	30
	Nord Total	**1,174,690**	**338,094**	**29**	**339,502**	**29**	**335,698**	**29**	**161,396**	**14**	0	0		**497,094**	**42**
Nord-Est	Nord-Est HT02 + HT03	409,590	102,398	25	122,877	30	122,877	30	61,439	15	0	0	3	184,316	45
	Ville de Ouanaminthe	77,640	23,292	30	27,174	35	19,410	25	7,764	10	0	0	3	27,174	35
	Nord-Est Total	**487,230**	**125,690**	**26**	**150,051**	**31**	**142,287**	**29**	**69,203**	**14**	0	0		**211,490**	**43**
Nord-Ouest	Nord-Ouest HT01	363,357	72,671	20	72,671	20	127,175	35	90,839	25	0	0	4	218,014	60
	Nord-Ouest HT02	438,881	87,776	20	87,776	20	131,664	30	131,664	30	0	0	4	263,328	60
	Nord-Ouest Total	**802,238**	**160,448**	**20**	**160,448**	**20**	**258,839**	**32**	**222,504**	**28**	0	0		**481,343**	**60**
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	95,978	14,397	15	23,995	25	33,592	35	23,995	25	0	0	4	57,587	60
	Ouest HT05	218,847	65,654	30	65,654	30	65,654	30	21,885	10	0	0	3	87,539	40
	Ouest HT06	132,439	46,354	35	33,110	25	39,732	30	13,244	10	0	0	3	52,976	40
	Ouest HT07+HT03	950,910	237,728	25	285,273	30	285,273	30	142,637	15	0	0	3	427,910	45
	Ouest Total	**1,398,174**	**364,132**	**26**	**408,031**	**29**	**424,251**	**30**	**201,760**	**14**	0	0		**626,011**	**45**
Sud	Sud HT01	117,144	29,286	25	29,286	25	35,143	30	23,429	20	0	0	4	58,572	50
	Sud HT07	453,346	113,337	25	113,337	25	158,671	35	68,002	15	0	0	3	226,673	50
	Sud HT08	273,936	68,484	25	82,181	30	82,181	30	41,090	15	0	0	3	123,271	45
	Ville des Cayes	109,021	32,706	30	27,255	25	32,706	30	16,353	15	0	0	3	49,059	45
	Sud Total	**953,447**	**243,813**	**26**	**252,059**	**26**	**308,701**	**32**	**148,874**	**16**	0	0		**457,575**	**48**
Sud-Est	Sud-Est HT01	439,331	131,799	30	131,799	30	109,833	25	65,900	15	0	0	3	175,733	40
	Sud-Est HT07	311,663	77,916	25	77,916	25	93,499	30	62,333	20	0	0	4	155,832	50
	Sud-Est Total	**750,994**	**209,715**	**28**	**209,715**	**28**	**203,332**	**27**	**128,232**	**17**	0	0		**331,564**	**44**

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
ZMPAP	Tabarre P+TP	46,586	9,317	20	13,976	30	16,305	35	6,988	15	0	0	3	23,293	50
	Carrefour_P+TP	267,134	80,140	30	80,140	30	80,140	30	26,713	10	0	0	3	106,853	40
	Cite Soleil P_TP	279,698	55,940	20	69,925	25	83,909	30	69,925	25	0	0	4	153,834	55
	Croix de Bouquet P+ TP	28,560	5,712	20	5,712	20	9,996	35	7,140	25	0	0	4	17,136	60
	Delmas P+TP	300,851	75,213	25	75,213	25	90,255	30	60,170	20	0	0	4	150,425	50
	Petion Ville P+TP	195,713	58,714	30	68,500	35	48,928	25	19,571	10	0	0	3	68,499	35
	Port au Prince P+TP	702,075	140,415	20	175,519	25	210,623	30	175,519	25	0	0	4	386,142	55
	Camp de deplacement	112,721	11,272	10	22,544	20	33,816	30	39,452	35	5,636	5	4	78,904	70
	ZMPAP Total	1,933,338	436,723	23	511,529	26	573,972	30	405,478	21	5,636	0		985,086	51
Grand Total		11,214,605	2,749,682	25	3,057,026	27	3,400,350	30	2,001,911	18	5,636	0		5,407,898	48

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ACTUELLE (AOÛT 2024- FEVRIER 2025)

Facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire

Les perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement, la hausse du panier alimentaire, les pertes de sources de revenus et la forte pression sur les moyens d'existence dus entre autres à la violence des groupes armés, continuent d'impacter les conditions de sécurité alimentaire des ménages urbains et ruraux.

L'impact de l'aggravation de la violence des groupes armés sur les chaînes de distribution/approvisionnement des produits alimentaires conditionne en grande partie la situation d'insécurité alimentaire en cours. L'escalade de la violence à Gressier (vers la fin du premier semestre de 2024 jusqu'à la réalisation de la classification IPC en aout 2024 avec un arrêt systématique de la traversée dans certains quartiers de cette commune), l'extension de la violence à Ganthier et la persistance de la situation sécuritaire imprévisible dans le Sud ainsi que dans le Nord de Port-au-Prince entrainent de sérieuses difficultés d'approvisionnement des denrées alimentaires de base en région. Ces denrées alimentaires arrivent en région par compte-goutte et vice-versa. Pour traverser les zones contrôlées par les groupes armés, les commerçants et les transporteurs sont contraints de payer un frais dans de nombreux postes de péages sur l'axe routier permettant de rejoindre Morne à Cabrit. Le paiement de ces frais imposés par les groupes armés engendre une augmentation des coûts d'acheminement des produits en région. L'intensification de la violence à Ganthier depuis le début du second semestre 2024 qui impacte sévèrement le niveau des transactions traditionnelles effectuées sur les marchés binationaux de Malpasse et de Perdenales entraine des pertes d'opportunités de revenus pour les ménages qui en dépendent. Et, le Nord-Ouest ainsi que le Haut Artibonite sont quasiment isolés en raison de l'insécurité notamment au niveau de Gros Morne conduisant les populations de ces zones à utiliser des voies alternatives assez longues. De ce fait, les frets de transport considérables concourent davantage à la réduction du pouvoir d'achat des ménages et à l'érosion de leurs avoirs relatifs à leurs moyens d'existence.

La santé de l'économie haïtienne demeure fortement précaire en raison de l'impasse socio-politique, de la vulnérabilité accrue non seulement de l'environnement mais aussi de la population et du théâtre de violence dans la ZMPAP étendue en région. En effet sur le plan macroéconomique, l'économie haïtienne a décru, passant de -1.7% en 2022 à -1.9% en 2023.

PRINCIPAUX RESULTATS

Les indicateurs collectés lors de l'ENSSAN 2024 montrent que dans l'ensemble du pays:

Consommation alimentaire: près de 55% des ménages ont un Score de Consommation Alimentaire Pauvre ou Limite (ce pourcentage est, en moyenne, près de 70% dans les zones classées en phase 4). Les ménages qui consomment moins de 5 groupes alimentaires (SDAM) sont de 20% (environ 36% dans les zones en phase 4). Et, 83% des ménages emploient des stratégies liées à la consommation alimentaire (rCSI) (en zones en phase 4, 83%).

Evolution des moyens d'existence: environ 63% des ménages ont déclaré avoir employé des stratégies d'adaptation de Crise et d'Urgence dont 32% des ménages qui ont employé des stratégies d'adaptation d'Urgence. Dans les zones en phase 4, ces pourcentages sont, respectivement, 69% et 40%.

Situation nutritionnelle des enfants de moins cinq ans: au niveau national, selon l'ENSSAN / édition 2024, le taux de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) selon le Périmètre Brachial (PB) chez les enfants de 6 à 59 mois est de 11.7% ; ce qui montre une situation critique en référence au seuil de l'OMS supérieur à 10%. Les zones ayant les plus forts taux de MAG sont les sites des déplacés (24.6%), Nord-Ouest (14.7%), ZMPAP (14.2%) et Grand'Anse (13.8%).

Selon les previsions de la Banque Mondiale en avril 2024, Haïti connaîtra une nouvelle année de croissance négative en 2024 (-1,8 %) en raison du contexte sécuritaire tendu, la trajectoire de croissance restant très incertaine et dépendante des améliorations sécuritaires et de l'évolution politique. Étant donné ces prévisions de la Banque Mondiale, l'économie du pays tend vers une 5e année consécutive de dépression. De cette dépression prolongée résulte le chômage, la baisse de revenus des ménages qui ne sont pas en mesure de réaliser des investissements durables et la baisse des recettes des entreprises freinées dans leur effort de croissance. En effet, le déclin du climat des affaires et la baisse de la production dans les différentes branches d'activités pourvoyeuses d'emplois ont non seulement entraîné un accroissement des déperditions, mais aussi réduit la capacité de l'économie à créer de nouveaux emplois à la suite de la fermeture ou l'arrêt temporaire de certaines entreprises (Banque de République d'Haiti, juin 2024).

La perturbation des circuits d'approvisionnement limite l'accès physique et financier des ménages à l'alimentation. En glissement annuel, le coût du panier alimentaire a subi une augmentation de 11.33% passant de 24 425 HTG en août 2023 à 27 193 HTG à la mi-août 2024. Il est à noter que l'inflation reste très élevée avec l'indice des prix à la consommation atteignant jusqu'à 30% en juillet 2024, ce qui ne cesse d'entrainer l'érosion des moyens d'existence des groupes vulnérables. Face à cette situation, les ménages sont contraints d'effectuer des déboursements de plus en plus importants pour couvrir leurs postes de dépenses alimentaires. En effet, les résultats de l'ENSSAN/édition 2024 ont indiqué que la part des dépenses alimentaires représente jusqu'à 70% des dépenses totales des ménages. Selon ces mêmes résultats, en moyenne au niveau national près de 55% des ménages ont un Score de Consommation Alimentaire Pauvre ou Limite, 11% des ménages ont un indice domestique de la faim sévère et 47% des ménages ont dû s'endetter pour couvrir leurs besoins essentiels. Cela traduit le niveau de vie précaire de la population.

Selon les données du volet communautaire de l'ENSSAN 2024, la performance de la campagne agricole de printemps 2024 a été autour de la normale et supérieure à la normale dans la plupart des communes dans lesquelles les focus groupes ont été réalisés. 65% des discussions de groupe ont fait mention de ces niveaux de performance suscités. Toutefois, les exploitants agricoles ont rencontré des difficultés liées à l'écoulement de la production locale en raison du blocage de différents axes routiers reliant l'aire métropolitaine aux régions. Les flux de denrées locales produites dans les zones de production ne sont pas acheminés vers les marchés de consommation. D'une part, les producteurs enregistrent un manque à gagner relatif aux difficultés d'écoulement de leur production et d'autre part les « madan sara » ne pouvant pas réaliser régulièrement leurs échanges commerciaux connaissent aussi des pertes d'opportunités de revenus. Ce qui n'est pas sans effet sur l'accès aux biens essentiels des ménages tributaires de l'agriculture (dont 89% en ont pratiqué durant la campagne de printemps 2024) et des transactions des produits agricoles.

L'économie haïtienne subit encore les effets résiduels de divers chocs naturels et anthropiques qui continuent d'impacter encore les moyens d'existence. Au niveau des départements du Sud et de la Grand' Anse, les ménages peinent à se relever de : i) l'impact de l'ouragan Matthew ayant affecté particulièrement trois départements du Grand Sud, ii) le séisme du 14 août de 2021 dont les impacts sont encore visibles, iii) divers épisodes de sécheresse. La situation irrégulière enregistrée dans les relations haitianno-dominicaines continue de limiter les sources de revenus liées à la main d'œuvre agricole et aux transactions régulières dans le cadre des échanges commerciaux.

L'assistance alimentaire a joué un rôle crucial en atténuant les déficits alimentaires dans quatre zones géographiques ciblées, prévenant ainsi une dégradation plus sévère de la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables. Au 31 juillet 2024, l'assistance alimentaire avait atteint le seuil de 25 % de couverture de la population et des besoins dans la zone de Cité Soleil, zone métropolitaine, qui est celle recevant le plus d'assistance alimentaire, avec 58 % du total des bénéficiaires ayant des besoins alimentaires (environ 167 000 personnes). Dans les trois autres zones (Ouest HT 01, Grand'Anse HT 08 et Ouanaminthe-Nord-Est HT 02), la couverture était d'environ 33 % de la population en besoin, soit un total de 158 000 bénéficiaires. Concernant la situation projetée, au moment de l'analyse de l'IPC, aucune confirmation d'assistance alimentaire significative n'avait encore été établie.

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (AOÛT 2024- FEVRIER 2025)

Parmi les zones classées en phase d'urgence, certaines méritent une attention particulière. Il s'agit des zones ayant enregistré plus de 20 % de personnes en phase d'urgence, qui ont été classées comme prioritaire. Les autres zones, avec 20 % de ménages en urgence, ont été classées en priorité 2.

Une priorisation a été également effectuée parmi les zones en crise. Les zones où 15 % des ménages sont en phase 4 ont été priorisées, car elles sont plus susceptibles de passer en phase d'urgence. Ces dernières ont donc été classées en priorité 3:

Priorité 1 : Zones ayant plus de 20% de personnes en Phase 4

- Camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port au Prince
- Nord-Ouest (HT01 et HT02)
- Cité-Soleil
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Port au prince
- Les quartiers pauvres et très pauvres de la Croix des Bouquets
- Grand' Anse (HT07 et HT08)
- La Gonâve

Priorité 2 : Zones ayant 20% de personnes en Phase 4

- Bas Plateau
- Artibonite HT03
- Nippes HT01
- Sud HT01
- Sud-Est HT07
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Delmas

Priorité 3 : Zones classées en situation de crise ayant 15% de personnes en Phase 4

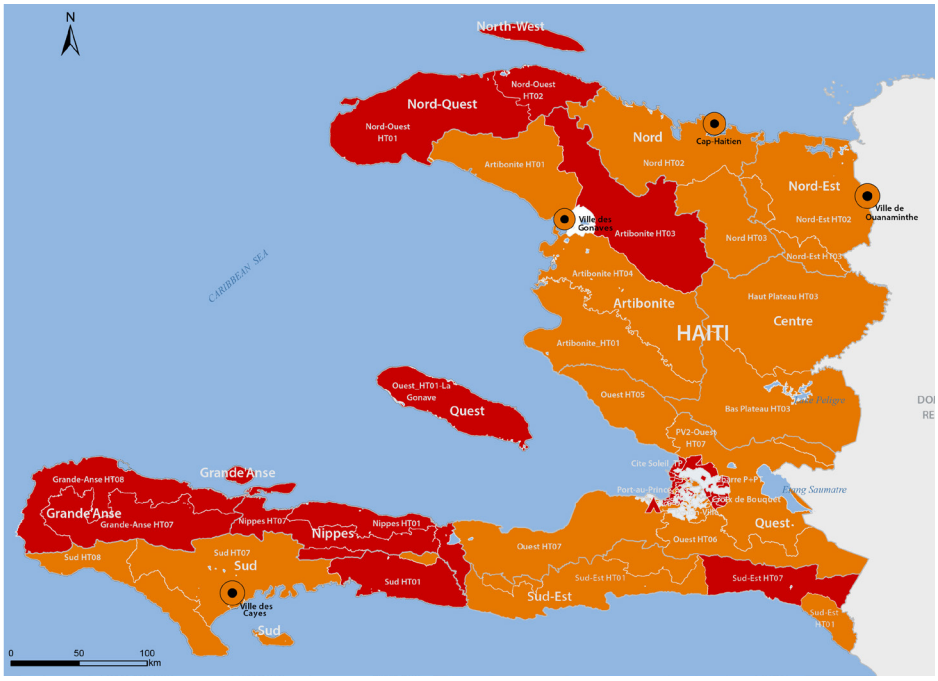
- Nord (hormis le Cap)
- Sud (Hormis la commune d'Aquin)
- Haut Plateau Central
- La zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04)
- La zone sèche de l'Artibonite (Artibonite HT01)
- Nord-Est (Hormis Ouanaminthe)
- La Partie transversale du département de l'Ouest (Ouest HT07)
- Ville des Gonaïves
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Tabarre
- La zone de montagne des Nippes (Nippes HT07/08)
- Les zones sèches du Sud-Est (Sud-Est HT01)
-

Priorité 4 : Zones classées en situation de crise ayant moins de 15% de personnes en Phase 4

- Carrefour pauvres et très pauvres
- Pétion-Ville pauvres et très pauvres
- La zone bananière de l'Ouest (Ouest HT05)
- Les zones de montagne de l'Ouest (Ouest HT06)
- Ouanaminthe
- Ville de Cap-Haitien

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS- JUIN 2025)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

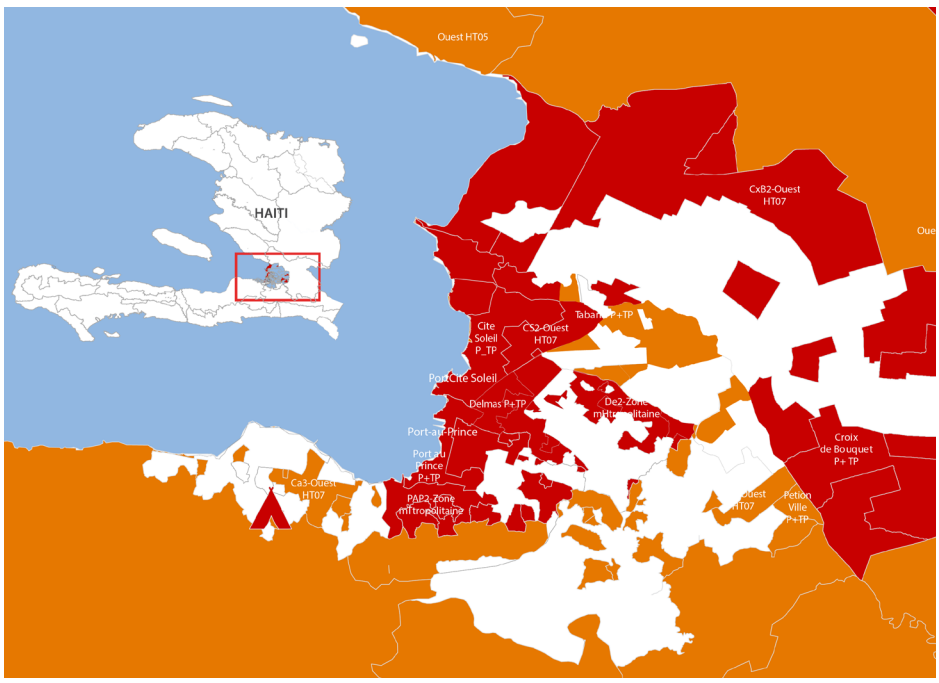
- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Estimation de population pour la situation projetée (mars- juin 2025)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT01 + HT05 + HT08	729,339	182,335	25	218,802	30	218,802	30	109,401	15	0	0	3	328,203	45
	Artibonite HT03	445,557	111,389	25	111,389	25	133,667	30	89,111	20	0	0	4	222,778	50
	Artibonite HT04	508,289	127,072	25	152,487	30	152,487	30	76,243	15	0	0	3	228,730	45
	Ville des Gonaives	233,751	46,750	20	81,813	35	81,813	35	23,375	10	0	0	3	105,188	45
	Artibonite Total	**1,916,936**	**467,546**	**24**	**564,491**	**29**	**586,769**	**31**	**298,130**	**16**	0	0		**884,899**	**46**
Centre	Bas plateau HT03	413,603	82,721	20	124,081	30	144,761	35	62,040	15	0	0	3	206,801	50
	Haut plateau HT04	440,104	110,026	25	110,026	25	154,036	35	66,016	15	0	0	3	220,052	50
	Centre Total	**853,707**	**192,747**	**23**	**234,107**	**27**	**298,797**	**35**	**128,056**	**15**	0	0		**426,853**	**50**
Grand-Anse	Grande-anse HT07	177,353	35,471	20	35,471	20	62,074	35	44,338	25	0	0	4	106,412	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	363,185	72,637	20	90,796	25	108,956	30	90,796	25	0	0	4	199,752	55
	Grand-Anse Total	**540,538**	**108,108**	**20**	**126,267**	**23**	**171,029**	**32**	**135,135**	**25**	0	0		**306,164**	**57**
Nippes	Nippes HT01	205,568	41,114	20	41,114	20	71,949	35	51,392	25	0	0	4	123,341	60
	Nippes HT07 + HT08	197,745	39,549	20	39,549	20	79,098	40	39,549	20	0	0	4	118,647	60
	Nippes Total	**403,313**	**80,663**	**20**	**80,663**	**20**	**151,047**	**37**	**90,941**	**23**	0	0		**241,988**	**60**
Nord	Nord HT02	620,447	155,112	25	186,134	30	186,134	30	93,067	15	0	0	3	279,201	45
	Nord HT03	258,103	64,526	25	64,526	25	90,336	35	38,715	15	0	0	3	129,051	50
	Ville du Cap Haitien	296,140	118,456	40	88,842	30	59,228	20	29,614	10	0	0	3	88,842	30
	Nord Total	**1,174,690**	**338,094**	**29**	**339,502**	**29**	**335,698**	**29**	**161,396**	**14**	0	0		**497,094**	**42**
Nord-Est	Nord-Est HT02 + HT03	409,590	102,398	25	102,398	25	143,357	35	61,439	15	0	0	3	204,796	50
	Ville de Ouanaminthe	77,640	23,292	30	27,174	35	19,410	25	7,764	10	0	0	3	27,174	35
	Nord-Est Total	**487,230**	**125,690**	**26**	**129,572**	**27**	**162,767**	**33**	**69,203**	**14**	0	0		**231,970**	**48**
Nord-Ouest	Nord-Ouest HT01	363,357	72,671	20	72,671	20	127,175	35	90,839	25	0	0	4	218,014	60
	Nord-Ouest HT02	438,881	87,776	20	87,776	20	131,664	30	131,664	30	0	0	4	263,328	60
	Nord-Ouest Total	**802,238**	**160,448**	**20**	**160,448**	**20**	**258,839**	**32**	**222,504**	**28**	0	0		**481,343**	**60**
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	95,978	14,397	15	23,995	25	33,592	35	23,995	25	0	0	4	57,587	60
	Ouest HT05	218,847	65,654	30	65,654	30	65,654	30	21,885	10	0	0	3	87,539	40
	Ouest HT06	132,439	46,354	35	33,110	25	39,732	30	13,244	10	0	0	3	52,976	40
	Ouest HT07+HT03	950,910	237,728	25	285,273	30	285,273	30	142,637	15	0	0	3	427,910	45
	Ouest Total	**1,398,174**	**364,132**	**26**	**408,031**	**29**	**424,251**	**30**	**201,760**	**14**	0	0		**626,011**	**45**
Sud	Sud HT01	117,144	29,286	25	23,429	20	41,000	35	23,429	20	0	0	4	64,429	55
	Sud HT07	453,346	90,669	20	113,337	25	181,338	40	68,002	15	0	0	3	249,340	55
	Sud HT08	273,936	68,484	25	82,181	30	82,181	30	41,090	15	0	0	3	123,271	45
	Ville des Cayes	109,021	32,706	30	27,255	25	32,706	30	16,353	15	0	0	3	49,059	45
	Sud Total	**953,447**	**221,146**	**23**	**246,201**	**26**	**337,226**	**35**	**148,874**	**16**	0	0		**486,100**	**51**
Sud-Est	Sud-Est HT01	439,331	131,799	30	131,799	30	109,833	25	65,900	15	0	0	3	175,733	40
	Sud-Est HT07	311,663	77,916	25	62,333	20	109,082	35	62,333	20	0	0	4	171,415	55
	Sud-Est Total	**750,994**	**209,715**	**28**	**194,132**	**26**	**218,915**	**29**	**128,232**	**17**	0	0		**347,147**	**46**

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
ZMPAP	Tabarre P+TP	46,586	9,317	20	13,976	30	16,305	35	6,988	15	0	0	3	23,293	50
	Carrefour_P+TP	267,134	80,140	30	80,140	30	80,140	30	26,713	10	0	0	3	106,853	40
	Cite Soleil P_TP	279,698	55,940	20	69,925	25	83,909	30	69,925	25	0	0	4	153,834	55
	Croix de Bouquet P+ TP	28,560	5,712	20	5,712	20	9,996	35	7,140	25	0	0	4	17,136	60
	Delmas P+TP	300,851	75,213	25	60,170	20	105,298	35	60,170	20	0	0	4	165,468	55
	Petion Ville P+TP	195,713	58,714	30	68,500	35	48,928	25	19,571	10	0	0	3	68,499	35
	Port au Prince P+TP	702,075	140,415	20	175,519	25	210,623	30	175,519	25	0	0	4	386,142	55
	Camp de deplacement	112,721	11,272	10	16,908	15	33,816	30	45,088	40	5,636	5	4	84,540	75
	ZMPAP Total	1,933,338	436,723	23	490,850	25	589,015	30	411,114	21	5,636	0		1,005,765	52
Grand Total		11,214,605	2,705,009	24	2,974,262	27	3,534,353	32	1,995,345	17	5,636	0		5,535,334	49

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2025)

Au cours de la période projetée, prenant en considération les hypothèses du scenario les plus probables, formulées par les analystes (voir encadré ci-contre), on s'attend à une situation similaire dans la plupart des zones analysées tandis que dans d'autres zones la situation continuerait à se détériorer.

Bien que la tendance inflationniste soit maintenue et que la situation sécuritaire imprévisible continue d'affecter la mise en œuvre des activités génératrices de revenus ainsi que les opportunités économiques à travers les emplois informels, les analystes n'anticipent pas de détérioration majeure au point d'avoir une variation significative de la prévalence de l'insécurité alimentaire. De ce fait, la plupart des échelles administratives analysées connaitraient une situation similaire au cours de la période de projection.

En raison des dernières escalades de violence dans les communes de Carrefour et de Gressier entrainant de manière systématique l'arrêt de la traversée dans certains quartiers du Sud de Port-au-Prince et de sérieux manques à gagner pour les familles agricoles ainsi que les « madan sara », les analystes ont anticipé une augmentation du nombre de personnes en Phase 3 et plus pour une grande partie de la région du grand Sud. La plupart de ces zones sont aussi constituées en grande partie de plaines sèches et de montagnes sèches dans lesquelles les possibilités de récoltes d'hiver seraient réduites et où la période de soudure serait plus sévère pour les ménages les plus vulnérables. Aussi, le Nord-Est ; une zone sujette à des épisodes de sécheresse, connaitrait une détérioration des conditions de sécurité alimentaire. Et, à Delmas, où des déplacés fuyant leurs zones trouvent refuge, la situation dans les quartiers pauvres et très pauvres de cette dite commune pourrait se détériorer au cours de la période de projection. L'enregistrement de troubles socio-politiques dans le cadre du processus électoral contribuerait à augmenter la précarité de l'économie haïtienne et la vulnérabilité des ménages.

HYPOTHÈSES-CLÉS

Situation sécuritaire - Après une stabilité relative au deuxième trimestre 2024, la violence a fortement augmenté au troisième trimestre. Cette tendance pourrait se poursuivre, affectant la chaîne d'approvisionnement et intensifiant les déplacements de populations, ce qui aurait des conséquences négatives (citez ces conséquences) sur la période de projection.

Troubles socio-politiques - Les prochaines campagnes électorales, la frustration liée au manque de résultats de mission multinationale et les accusations de corruption contre certains membres du conseil présidentiel pourraient relancer les troubles socio-politiques. Cela risquerait de détériorer davantage la situation économique des ménages pendant la période de projection.

Perspectives pour les campagnes d'été et d'hiver - Avec 50 % de chances de précipitations supérieures à la normale de l'UHM pour août à octobre 2024, les perspectives de performance pour les campagnes d'été et d'hiver sont favorables, malgré le manque d'assistance aux producteurs et les défis logistiques. Cela pourrait atténuer la sévérité de la saison de soudure à venir.

Impacts de la Niña - Selon l'IRI, il y a 66 % de chances que La Niña se développe en septembre-novembre 2024 et 57 % de chances qu'elle se prolonge jusqu'en janvier-mars 2025. Si La Niña persiste (plus de pluie, moins de pluie ?), cela pourrait gravement affecter la production de la campagne d'hiver et les cultures à long cycle du printemps, aggravant ainsi la saison de soudure.

Dynamique de l'emploi - En plus des pertes d'emplois informels liées aux contraintes sécuritaires, la fermeture potentielle de certaines industries de sous-traitance pourrait aggraver la situation de l'emploi, malgré les promesses du gouvernement de créer des postes dans l'administration publique.

FOCUS SUR LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE ET CAMPS DES DÉPLACÉS

La zone de l'aire métropolitaine analysée est essentiellement constituée de quartiers pauvres et très pauvres (P & TP) des communes de Carrefour, de Cité Soleil, de Croix des Bouquets, de Delmas, de Pétion Ville, de Port-au-Prince et de Tabarre avec de nombreux habitats précaires et un manque important d'accès aux services essentiels. La situation d'insécurité alimentaire dans ces zones est particulièrement préoccupante. Ainsi, les principaux moyens par lesquels les ménages vulnérables des communes de la ZMPAP se procurent de la nourriture et/ou de l'argent sont sévèrement affectés par l'escalade de la violence armée. Par ailleurs, la recrudescence de l'insécurité civile en début d'année avec notamment la capitale de Port-au Prince comme épicentre de la violence a contribué à une dégradation profonde de la situation humanitaire, causant ainsi une vague des Personnes Déplacés Internes (PDI) jamais connue dans le pays. Selon les données de la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM/OIM - round 7 - juin 2024), près d'un demi-million de personnes seraient en situation de déplacement. En effet, dans la ZMPAP, près de 906 000 personnes sont classées en Phase 3 et plus, soit 49 % de la population analysée, pour la période courante allant d'août 2024 à février 2025. Sur les sept communes analysées, quatre connaissent un niveau de sévérité urgent (Phase 4 de l'IPC) : il s'agit notamment de Cité Soleil (P & TP), de Croix-des-Bouquets (P & TP), de Delmas (P & TP) et de Port-au-Prince (P & TP). Il est à compter également environ 6 000 personnes logées dans les camps des déplacés sont classifiées en situation de catastrophe (Phase 5 de l'IPC).

Cette prévalence élevée de l'insécurité alimentaire dans la ZMPAP est principalement la résultante de la persistance, de l'intensification ou de l'extension de la violence armée. Tout au long de l'année 2024, de nombreuses entreprises ont été la cible d'attaques, de pillages et d'incendies perpétrés par différents groupes. En effet, selon les données de l'ENSSAN 2024, les principaux chocs ayant affecté les ménages

dans la ZMPAP sont : l'insécurité / la violence des gangs (92%), la hausse des prix des produits alimentaires (56%), le déplacement (24%) et les pertes de revenus (11%). De plus, ces résultats ont révélé qu'environ deux tiers des ménages de ces aires géographiques ont été affecté par un choc. Selon une étude menée par le PAM en mai 2024, les pertes d'emplois et de revenus ont touché les deux tiers des familles du pays depuis la vague de violence en mars 2024. Plus de 40% des ménages de la région métropolitaine de Port-au-Prince ont subi un choc lié à l'insécurité civile, et 9 % ont été confrontés à des chocs liés à la perte d'emploi et à des difficultés commerciales. Toujours selon cette même étude, 61% des ménages ont déclaré que leur principale source de revenus a diminué, dont 46% avec une baisse de plus de 50%.

Dans le sillage de ces chocs s'ensuivent la privation de l'alimentation et/ou le recours aux mécanismes d'adaptation néfastes. Selon les résultats de l'ENSSAN 2024 pour la ZMPAP, 25% des ménages ont, en moyenne, un score de consommation alimentaire pauvre, 39% des ménages ont dû s'endetter, 18% des ménages ont adopté des stratégies de crise et 33% ont mis en œuvre des stratégies d'urgence. Les détails des stratégies d'urgence utilisés ont indiqué que 18% des ménages ont dû s'adonner à la mendicité.

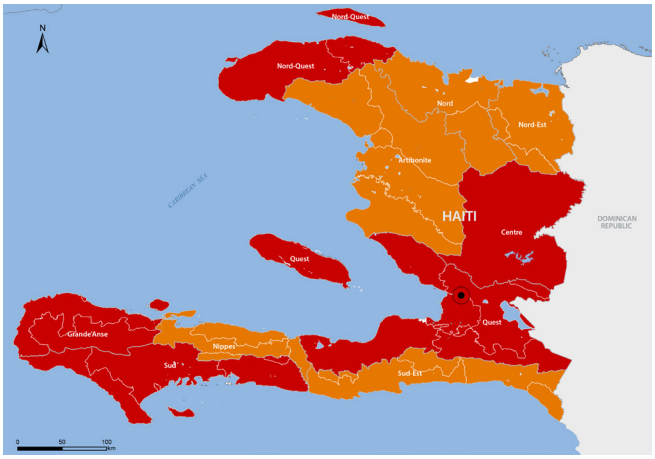
Considérant les hypothèses de projection notamment les éventuels troubles socio-politiques qui résulteraient du processus électoral, la persistance de la tendance inflationniste et les affectations des services de base durant la saison pluvieuse 2025, ajoutés à l'effet multiplicateur de l'insécurité civile, les conditions de sécurité alimentaire continueront d'être éprouvées durant la période projetée dans la ZMPAP avec une prévalence anticipée de 50%, soit une détérioration d'un point de pourcentage par rapport à la période courante.

Les camps connaissent un niveau d'insécurité alimentaire alarmant avec 70% de déplacés en Phase 3 de l'IPC et plus, pour la période courante, dont 5% (environ 6 000) en situation de catastrophe (Phase 5 de l'IPC), 39 000 (45% des déplacés en camps) en insécurité alimentaire d'Urgence et 34 000 (30%) en Crise. Il y a lieu de noter que la situation dans les sites de déplacés est dynamique et le nombre de sites et leur population évoluent à tout moment. Les ménages qui se réfugient dans ces sites sont séparés de leurs moyens d'existence habituels. Les canaux par lesquels ils se procuraient de la nourriture ou de l'argent (petit commerce, emploi informel temporel, emploi formel, etc.) ont été laissés derrière eux en fuyant. Par conséquent, en moyenne 79 % des ménages ont une consommation alimentaire pauvre ou limite, près de 67 % ont un Indice réduit des stratégies (rCSI) sévère et 70 % ont expérimenté la faim de manière sévère. Par ailleurs, les stratégies de moyens d'existence sont détériorées et 71% des ménages ont subi un changement dans leurs moyens d'existence qui est soit de crise soit d'urgence. Concernant le détails des stratégies utilisées, 75 % des ménages achètent de la nourriture à crédit, 30 % vendent des biens, et 48 % ont recours à la mendicité. Notons que la situation nutritionnelle y est également alarmante avec le taux de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 24.6% chez les enfants de 6 à 59 mois. Cette situation révèle la vulnérabilité des personnes qui s'abritent dans les camps manquant de tout et en besoin d'assistance humanitaire et d'entraide. A noter que pour les camps de déplacés l'assistance alimentaire communiquée n'a pas atteint le seuil de 25% de couverture de la population et des besoins alimentaire humanitaire n'a été considérée sur la période courante et projetée conformément à la définition de l'IPC qui considère uniquement l'assistance planifiée, financée et susceptible d'être délivrée dans une zone.

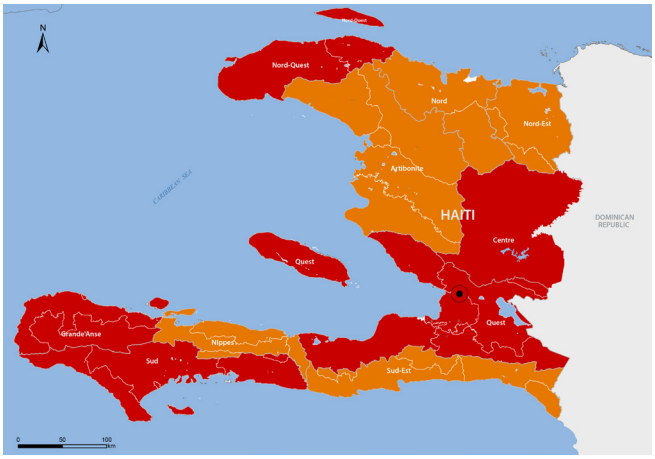
ANALYSE SEXOSPECIFIQUE

Le déferlement de la violence des gangs armés dans la capitale haïtienne continue de forcer les résidents à fuir leur maison et entraine de sérieux problèmes de protection ; cette situation a conduit le GTT à envisager une analyse sexospécifique en plus de la classification IPC standard. Tout au long du processus de l'analyse IPC de l'IAA et de l'analyse sexospécifique, la perspective de genre a été considérée : intégration de modules spécifiques sur la dimension genre dans le questionnaire de l'ENSSAN, formation sur le genre pour les enquêteurs de l'ENSSAN, ajout d'un module sur l'analyse sexospécifique pour le renforcement de capacités des analystes et constitution de groupes dédiés lors de l'atelier pour l'analyse sexospécifique. Une analyse de genre approfondie a permis de cerner les inégalités entre les sexes à plusieurs niveaux. Les données de l'enquête nationale de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSSAN) du mois d'août 2024 ont été désagrégées pour les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes notamment avec des indicateurs spécifiques sur les **femmes en âge de procréer** et **l'indice de prise de décision.** Ceci a été utilisé pour conduire une analyse IPC séparée dans certaines zones grâce à des données désagrégées.

SITUATION ACTUELLE (AOÛT 2024 – FÉVRIER 2025)



SITUATION PROJETÉE (MARS – JUIN 2025)



Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes
Situation actuelle (août 2024- février 2025)

Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	1,067,733	320,320	30	320,320	30	266,933	25	160,160	15	0	0	3	427,093	40
Centre	366,241	73,248	20	91,560	25	109,872	30	91,560	25	0	0	4	201,432	55
Grand-Anse	211,350	42,270	20	52,838	25	63,405	30	52,838	25	0	0	4	116,243	55
Nippes	206,093	41,219	20	51,523	25	82,437	40	30,914	15	0	0	3	113,351	55
Nord	669,573	200,872	30	200,872	30	167,393	25	100,436	15	0	0	3	267,829	40
Nord-Est	267,489	80,247	30	93,621	35	53,498	20	40,123	15	0	0	3	93,621	35
Nord-Ouest	407,537	81,507	20	81,507	20	122,261	30	122,261	30	0	0	4	244,522	60
Ouest	707,476	176,869	25	176,869	25	212,243	30	141,495	20	0	0	4	353,738	50
Sud	515,815	103,163	20	154,745	30	154,745	30	103,163	20	0	0	4	257,908	50
Sud-Est	335,694	67,139	20	100,708	30	117,493	35	50,354	15	0	0	3	167,847	50
Zone métropolitaine	975,851	195,170	20	243,963	25	243,963	25	292,755	30	0	0	4	536,718	55
Camp de desplacement	60,419	9,063	15	12,084	20	15,105	25	21,147	35	3,021	5	4	39,273	65
Grand Total	5,791,271	1,391,087	24	1,580,610	27	1,609,348	28	1,207,206	21	3,021	0		2,819,575	49

Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes
Situation projetée (mars- juin 2025)

Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	1,067,733	320,320	30	373,707	35	213,547	20	160,160	15	0	0	3	373,707	35
Centre	366,241	73,248	20	91,560	25	109,872	30	91,560	25	0	0	4	201,432	55
Grand-Anse	211,350	42,270	20	52,838	25	63,405	30	52,838	25	0	0	4	116,243	55
Nippes	206,093	41,219	20	51,523	25	82,437	40	30,914	15	0	0	3	113,351	55
Nord	669,573	200,872	30	200,872	30	167,393	25	100,436	15	0	0	3	267,829	40
Nord-Est	267,489	80,247	30	93,621	35	53,498	20	40,123	15	0	0	3	93,621	35
Nord-Ouest	407,537	81,507	20	81,507	20	122,261	30	122,261	30	0	0	4	244,522	60
Ouest	707,476	176,869	25	176,869	25	212,243	30	141,495	20	0	0	4	353,738	50
Sud	515,815	103,163	20	154,745	30	154,745	30	103,163	20	0	0	4	257,908	50
Sud-Est	335,694	67,139	20	83,924	25	134,278	40	50,354	15	0	0	3	184,632	55
Zone métropolitaine	975,851	195,170	20	195,170	20	292,755	30	292,755	30	0	0	4	585,510	60
Camp de desplacement	60,419	9,063	15	12,084	20	15,105	25	21,147	35	3,021	5	4	39,273	65
Grand Total	5,791,271	1,391,087	24	1,568,419	27	1,621,538	28	1,207,206	21	3,021	2		2,831,765	49

La situation de la sécurité alimentaire résultant de l'analyse sexospécifique démontrent que sept zones sur douze sont classées en phase d'urgence. Parmi ces zones on retrouve le Nord-Ouest, le Centre, la Grand' Anse, le Sud, l'aire métropolitaine, les Nippes et les camps des déplacés. Selon les résultats de l'ENSSAN, édition 2024, l'agriculture est la principale source de revenu des ménages dirigés aussi bien par les femmes que par les hommes. Toujours selon cette même source, les principaux chocs les affectant tous sont la perte de revenus liée à l'insécurité civile (13% pour les femmes et 19% pour les hommes), la sécheresse (35% pour les femmes et 42% pour les hommes), la hausse des prix (44% pour les femmes et 43% pour les hommes), les maladies/accidents des membres des ménages (35% pour les femmes et 31% pour les hommes) et l'insécurité/conflit entre groupes armés (68% pour les femmes et 65% pour les hommes). Cependant, pour les ménages dirigés par les femmes, (les ménages monoparentaux femmes avec, ou sans le support du conjoint), la violence basée sur le genre affecte plus les femmes que les hommes au niveau de la Grand' Anse (13,5% femmes contre 7,8% hommes) du Sud (13,5% de femmes contre 7,8% hommes) notamment en lien avec le manque d'accès à la terre (75,1% femmes contre 74,7% hommes). Tenant compte des contraintes juridiques, ce manque d'accès à la terre est source de préoccupations à long terme car, pour la plupart, ces femmes n'ont pas de titre de propriété.

Au niveau des camps des déplacés, la situation est alarmante. Pour faire face aux chocs, 42,6% des femmes cheffes de ménages ont eu recours à l'endettement (ENSSAN, 2024). Aussi, cette même source révèle que les sources de revenu dans les camps des déplacés sont : le commerce en détail (77%), Assistance sociale (31%), Transferts d'argent de personnes vivant en Haïti (61%) et le travail journalier irrégulier (44%).

Les ménages dirigés par les femmes (les ménages monoparentaux dirigés par les femmes avec ou sans support du conjoint) sont plus affectés par la situation sécuritaire que ceux dirigés par les hommes. Les principales contraintes rencontrées par les deux types de ménages pour l'agriculture sont les prix élevés des intrants ; l'indisponibilité de semences /intrants, la main d'œuvre, le manque d'argent ; l'accès au crédit (21% des ménages dirigés par des Femmes contre 15% des ménages dirigés par des hommes) et équité dans les interventions (formation, semences, outils, traitements phytosanitaires) (10% Femmes contre 14% hommes). Les responsabilités pour le foyer, les enfants, les personnes âgées et les personnes malades, les personnes vivant avec des handicaps sont généralement à la charge des femmes. L'indice de prise de décision moyen des femmes est de 0,77 ce qui montre de manière générale un engagement actif des femmes dans la prise de décision surtout quand il y a les deux parents. On a constaté que dans plusieurs départements, les ménages utilisent des stratégies d'adaptation préjudiciables pour le reste de la famille en réservant de la nourriture aux femmes enceintes et/ou allaitantes, témoignant des difficultés liées à l'accès en quantité suffisante pour tous les membres du ménage. Selon les données de l'ENSSAN 2024, ces taux s'élèvent par exemple pour Grand 'Anse à 6,9%, pour le Sud à 4% et pour les Nippes à 3,6%.

La situation de la sécurité alimentaire de l'analyse sexospécifique des ménages dirigés par les femmes démontre que pour la situation actuelle d'août 2024 - février 2025 et pour la situation projetée Mars 2025 -juin 2025, 49% de la population ayant une femme comme cheffe de ménage est en situation d'insécurité alimentaire aigue (phase 3+).

Pour les Camps des déplacés, les ménages dirigés par les femmes ont en moyenne un score de consommation alimentaire (SCA) limite et pauvre plus faible par rapport aux hommes (61,5% contre 51,9%). Le score de diversité alimentaire minimum pour les femmes, plus particulièrement des filles en âge de procréer, est très faible dans plusieurs départements dont le Sud-est (89,2%), le Nord (84,6), le Nord-Ouest (79,1%) et Grand' Anse (79,5%) ; pour la zone métropolitaine, le score est de 78,5%. Par rapport au score de diversité alimentaire,

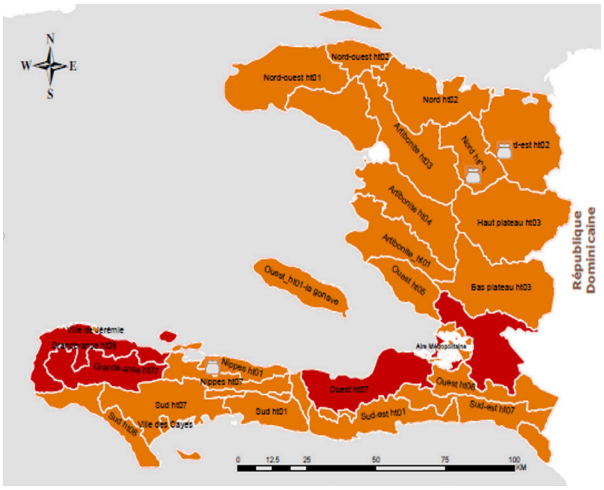
11,2% pour les Femmes contre 12 % pour les Hommes ont consommé entre zéro et 2 groupes d'aliments ; 32,9% pour les Femmes contre 26 % pour les Hommes ont consommé entre 3 et 4 groupes d'aliments, le jour précédent l'enquête. Ces résultats montrent une situation sévère. La moyenne est de 3 groupes d'aliments au niveau national, mais il y a beaucoup de variation entre les zones d'analyse. L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire (FIES) est très élevée, indicatif d'une Phase 3 et plus de l'IPC, pour les femmes dans les départements suivants : Nord-Ouest (85,7%), Nippes (83,2%), Grand' Anse (71,4 %) et la zone métropolitaine (70%). L'échelle de la faim (EDF) dans les camps des déplacés est sévère avec des pourcentages de ménages en Phase 5 : 9% pour les Femmes contre 11,8% pour les hommes.

En ce qui concerne l'évolution des moyens d'existence, les ménages dirigés par les femmes utilisent moins de stratégies, mais celles-ci sont plus sévères. Dans plusieurs départements, la population n'a pas accès à un bon niveau d'assainissement. Des problèmes de traitement d'eau potable persistent, car un pourcentage de 46% de ces ménages n'utilisent aucune méthode de traitement de l'eau. De manière générale, les ménages dirigés par les femmes dépensent plus leurs revenus pour l'achat de la nourriture soit 72% pour les femmes contre 67% pour les hommes. En outre, la tendance est similaire pour les dépenses alimentaires à crédit avec un pourcentage de 24,7% pour les femmes contre 21,6% pour les hommes.

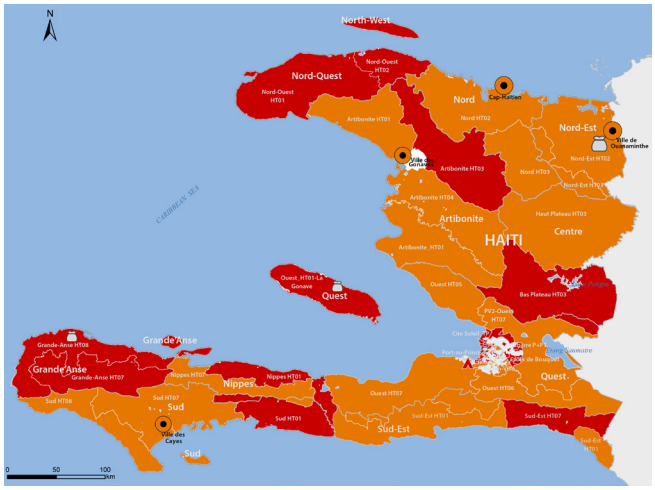
COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Aux regards des deux cartes de classification de la situation courante des années 2023 et 2024, le nombre de zones classées en phase d'Urgence d'insécurité alimentaire (Phase 4 de l'IPC) est passé de cinq en août 2023 à quinze en août 2024, soit une augmentation de dix zones. Dans l'analyse courante de 2023, aucun pourcentage de la population n'a été classé en phase de catastrophe, cependant celle de 2024 classe un certain pourcentage de population dans cette dite phase, soit environ 6,000 personnes qui se concentre au niveau des camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Ainsi, une hausse du pourcentage de personnes se trouvant en phase 4 de l'IPC (Urgence) est observée, passant de 14 % à 18%. En outre, une certaine détérioration de la situation de sécurité alimentaire est observée par rapport à l'année précédente, passant de 44% à 48% de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase IPC 3 et +) ayant besoin d'une action urgente. Cette détérioration est due principalement aux différents facteurs déterminants et aggravants cités plus haut.

Situation actuelle: août 2023- février 2024



Situation actuelle: août 2024- février 2025



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES				
Période de l'analyse	Actuelle	Projetée	Actuelle	Projetée
Durée	Août 2023– février 2024	Mars– Juin 2024	Août 2024– février 2025	Mars– Juin 2025
Population analysée	9,665,311	9,665,311	11,214,605	11,214,605
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	44%	45%	48%	49%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	4,389,269	4,454,703	5,407,898	5,535,334
Population en phase 3 de l'IPC	2,974,017	3,047,086	3,400,350	3,534,353
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	30%	31%	30%	32%
Population en phase 4 de l'IPC	1,415,252	1,407,617	2,001,911	1,995,345
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	14%	14%	18%	17%
Population en phase 5 de l'IPC	0	0	5,636	5,636
Pourcentage en phase 5 de l'IPC	0%	0%	0%	0%
Assistance	Assistance inclue	Sans inclusion de l´assistance	Assistance inclue	Sans inclusion de l´assistance

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Priorités de réponse:

INTERVENTIONS D'URGENCE : Compte tenu de la sévérité de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence) particulièrement un nombre de personnes classées en phase de catastrophe, il est impératif d'entreprendre une action urgente en faveur des ménages les plus pauvres et les plus affectés, en vue de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies néfastes supplémentaires.

EXTENSION DES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE EXISTANTS : Mobiliser les partenaires pour la mise en place d'un programme de protection sociale, avec la mise en place d'un registre unifié qui servira de base des interventions conjointes et multisectorielles d'une manière durable.

APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE : Par le fait que les ménages vulnérables ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années (sécheresse, cyclones, hausse des prix, déplacement interne et insécurité) entrainant une érosion des moyens d'existence de ces derniers, il est important de les accompagner afin de leur permettre de reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs productifs. Cet accompagnement, en milieu rural, devrait notamment se traduire en un appui (intrants, crédits, matériels, …) pour la mise en place des campagnes d'hiver 2024 et de printemps 2025 ainsi qu'en matière d'innovation pour la conservation/transformation des ressources halieutiques et agricoles. Quant au milieu urbain, il pourrait être constitué en l'octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), de mise en place de programmes de type cash/food for work, cash inconditionnels ainsi que des distributions de kits alimentaires/hygiéniques.

ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aigue des ménages, il s'avère important de mieux agencer les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention en vue d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) des ménages. Par conséquent, la feuille de route relative à la transformation des systèmes alimentaires constitue une bonne base pour adresser l'articulation des facteurs conjoncturels et structurels de la problématique de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des inégalités socio-économiques et de genre ainsi que la pauvreté multidimensionnelle. A ceci devra s'ajouter le renforcement du cadre institutionnel de la coordination et de la gouvernance SAN.

Recommandations spécifiques à la dimension genre:

- Renforcer la consolidation de l'économie locale, la disponibilité des ressources des ménages, les avoirs économiques des femmes y compris la protection de leurs moyens d'existence qui restent très précaires. Ces programmes devraient prendre en compte les dimensions sécuritaires par le soutien des ménages dirigés par les hommes en ce qui concerne les responsabilités pour le foyer, enfants, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap dans les programmes de protection sociale ou autres.
- Financer des initiatives de cohésion sociale, de changement de comportement, d'accès à l'information dans toutes les activités liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ciblant aussi bien les hommes que les femmes. Il est important d'établir un dialogue sur les rôles et les responsabilités au sein du ménage, ainsi que la répartition équitable des charges dans la sphère domestique.
- Prévenir les mécanismes d'adaptation néfastes pour les deux (2) types de ménages et pour les personnes vivant dans les camps des déplacés particulièrement les femmes : trouver d'autres moyens de revenus, des intrants, des transferts monétaires.
- Dans la réponse humanitaire rendre disponible les services en eau potable, en assainissement dans les communautés les plus vulnérables comme les personnes vivant dans les camps des déplacés et mettre un accent sur les critères de ciblage y compris dans les mécanismes de suivi et d'évaluation de la réponse. Faciliter la prise en charge pour les victimes des conflits, de violence basée sur le genre ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes tels que l'accès aux soins appropriés.
-

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation:

- Renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.
- Suivre régulièrement l'évolution des conditions de sécurité alimentaire dans les unités analysées classées en phase d'urgence (Phase 4 de l'IPC).
- Réaliser une mise à jour de la classification au cours du premier trimestre 2025.
- Renforcer le plaidoyer auprès des institutions partenaires pour que les zones de moyens d'existence soient considérées comme unité d'analyse (en plus des unités administratives). Ceci faciliterait la prise de décision dans la mesure où on aurait des unités plus restreintes et plus homogènes.

- Dynamiser davantage les appuis financiers et techniques à la CNSA dans la mise en œuvre de l'IPC.
- Construire un mécanisme durable de collecte de données, capable de fournir des preuves minimales de manière régulière pour assurer la soutenabilité de l'IPC, donc le renforcement du système d'alerte précoce basé sur des sites sentinelles.
- Réaliser la mise à jour du profil des moyens d'existence déjà vieux de 9 ans pour une meilleure prise en compte de l'évolution des moyens d'existence.

Facteurs de risque à surveiller

Certains facteurs risquent de faire changer l'analyse de la situation projetée. Il convient donc de les suivre de près notamment:

- Le niveau de récolte de la campagne d'hiver, de janvier à mars, pouvant influer la disponibilité alimentaire et les possibilités de réserves qui feront office de semences pour la campagne de printemps est un paramètre qui peut affecter les conditions de sécurité alimentaire.
- L'installation massive des personnes qui laissent la violence en région induisant une certaine pression sur les moyens d'existence des familles d'accueil et globalement les services de base au sein des communautés d'accueil est un facteur de risque qui peut entrainer une détérioration de la situation de sécurité alimentaire.
- L'extension de la violence armée en région résultant de la vague de déplacement de personnes de toutes catégories confondues est un élément de préoccupation à surveiller.
- L'arrêt systématique de la traversée dans différents quartiers à Carrefour et à Gressier exacerbant la perturbation des chaines d'approvisionnement entre l'aire métropolitaine et le Grand Sud et vice-versa est l'un des moteurs de la détérioration de la sécurité alimentaire dans le Grand Sud auquel il faudrait prêter une attention particulière.
- La persistance de la progression de l'inflation est un facteur de risque qui peut affecter davantage l'accès aux aliments pour les plus pauvres et le recours accru aux mécanismes d'adaptation néfastes.
- Les conflits armés entre les groupes armés sont considérés comme étant l'un des facteurs principaux de l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la zone métropolitaine, une intensification de ces conflits contribuerait à détériorer davantage la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Il importe également de suivre la tendance des prix sur le marché international ainsi que l'évolution du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain et au peso dominicain.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est le produit de l'atelier de classification de l'IPC mené du 19 au 23 Août 2024, à Kinam Hôtel, Pétion Ville, Haiti. Cet atelier a été réalisé sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique du PAM, de la FAO, de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG) et avec la participation des institutions clés de différents secteurs:

- **Institutions gouvernementales**: Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV), FAES, Programme National de Cantine Scolaire (PNCS), Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP/Nutrition), ministère de l'Environnement (MDE/ONQEV), Ministère à la Condition Féminine et des Droits de la Femme (MCFDF), DINEPA.
- **Agences de Nations Unies:** PAM, FAO, ONU Femmes.
- **ONG nationales/internationales:** Concern Worldwide, WHH-AAA, Save The Children, Humanité et Inclusion (HI), CARE, ICKL, GOAL, AVSI, ActionAid Haiti, OVDDHMO
- **Autres types d'organisations:** FEWS NET, Food Security Sector (FSS), Ecole Nationale de Nutrition (ESUN), Ambassade de France.

Ressources

Cette analyse IPC s'est principalement basée sur les ressources suivantes :

- L'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA (ENSSAN, Août 2024).
- Des analyses basées sur des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATA-VIZ), NOAA, FEWS NET, FAO.
- Prévision Climatique Saisonnière (UHM) ;
- ANALYSE DES BESOINS DANS LES SITES DES DEPLACES ET DANS LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL (HI, mai 2024)
- Haiti Indicators / Trading economics, Juillet 2024
- Evolution du taux de change de la Gourde par rapport au Dollar, (BRH, Juillet 2024) ;
- Les publications régulières de la CNSA et des observatoires décentralisés ;
- Aperçu de la sévérité de l'accès humanitaire, Impact des hostilités sur l'éducation (OCHA, Juillet 2024)
- La 5W du Food Security Sector pour le taux de couverture de l'assistance alimentaire/Analyse de GAP/Présence Opérationnelle des Acteurs.
- PDNA : TREMBLEMENT DE TERRE 2021 EN HAÏTI
- Evaluation rapide du secteur de la microfinance en Haiti (USAID/MEDA : Mai 2024)
- Les données CATI/ PAM, DIEM/FAO ;
- D'autres documents pour des informations plus structurelles
- Le profil des moyens d'existence en milieu rural, CNSA/FEWSNET, 2015
- Le Bilan alimentaire 2023/2024 de FEWSNET
- L'évolution de la situation nutritionnelle des enfants de 0-59 mois pour la période d'avril à juin 2024 du MSPP

Sur la base de toutes ces preuves mentionnées ci-dessus, les protocoles standardisés du manuel IPC 3.1 ont permis de classifier la sévérité et de cartographier l'insécurité alimentaire en Haïti. Les unités d'analyse ont été les zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements, les quartiers pauvres et très pauvres de la zone métropolitaine et le groupe des camps de déplacés.

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été réalisées de manière hybride (virtuelle et présentielle) afin de faciliter la participation de certains partenaires, notamment les points focaux des observatoires de certains départements qui n'ont pas pu faire le déplacement en raison du contexte sécuritaire et l'Unité de Support Global de l'IPC qui fournit un appui technique au groupe de travail.

Le niveau de preuve pour la classification actuelle est excellent (***).

Limites de l'analyse

- La CNSA a certes fourni des efforts pour avoir une population analysée qui reflète la population totale. Toutefois, les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être couvertes.
- Il convient de souligner que cette classification par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée, forte urbanisation.
- , Tenant compte du fort mouvement de population de certains quartiers/communes où la violence des gangs est plus intense vers d'autres quartiers/communes relativement plus calmes. Les chiffres sont probablement sous-estimés pour certaines communes et sur estimés pour d'autres.
- L'incapacité de participation de certains acteurs clés en présentiel au cours de l'analyse pour des raisons sécuritaires.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)
cnsa@cnsahaiti.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Elle a bénéficié du soutien technique et financier de FAES, PMSAN/UE, PAM, FAO, USG, CARE, IICA, Save The Children, CRS, Concern World Wide, AVSI, GOAL et ONU FEMMES.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en œuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

CNSA, Observatoires departementaux de la CNSA, MCFDF, MARNDR, DINEPA, PNCS, PAM, Save The Children, FAO, OVDDHMO, MDE, ICKL, IHSI, ESUN, CARE, WHH, HI, MEF, MSPP/UCPNANU, CONCERN WORLDWIDE, AAH, FSS/HAITI, AVSI, GOAL, FAMV, Ambassade de France, Fewsnet.